

Le 22 septembre s'est tenue la troisième réunion de négociations sur la mise en place de l'Activité Partielle Longue Durée (APLD).

Mesures issues de la réunion du 07/09/2020

Mesures issues de la réunion du 22/09/2020

PRINCIPES APLD

L'APLD est un dispositif gouvernemental permettant de préserver les emplois et les compétences des entreprises en réduisant l'activité tout en limitant les impacts sur les rémunérations grâce à un soutien financier de l'Etat. Pour Airbus, l'APLD est dimensionnée en fonction des perspectives de reprise d'activité (Production et Support Production SA d'ici 2 à 3 ans).

Propositions AIRBUS

Périmètre : ateliers et environnement ateliers pour tous les programmes (8000 - 9000 salariés)

Métiers : cols bleus et supports (team leaders, supports techniques, logistique, inspection Qualité, MAP...)

Durée: 4 semestres sur 2 ans à partir de janvier 2021

Réduction Maximale d'horaires : 40 %

Réduction Moyenne d'horaires sur 2 ans : 15 %

Rémunération: 84% du salaire net (soit un impact salarial mensuel -2% pour APLD -15%) **Formation**: Rémunération à 100% des heures non travaillées consacrées à la formation

+ Incitation aux formations qualifiantes : négociation sur abondement CPF

Impacts pour les secteurs redevables de l'APLD

- >1000 emplois préservés
- · Pas de licenciement des salariés concernés
- Suspension de l'horaire variable
- Suspension de l'ACT

- Principe de 5 jours x 6 heures de travail
- Concertations par établissement pour définir d'autres horaires possibles en fonction des besoins industriels

CONSIDÉRATIONS CFE-CGC

L'APLD permettra de sauvegarder de nombreux emplois avec un impact salarial limité pour les salariés concernés. La CFE-CGC a été entendue sur l'abondement du CPF pour l'accès aux formations qualifiantes.

De nombreux aspects méritent encore d'être précisés, à commencer par le périmètre de l'APLD qui doit être le plus large possible pour atteindre notre objectif principal :

Aucun départs contraints!